

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2025**

Délibération n° :

DL37/2025

Objet :

Décision modificative
n°1 2025 – budget
« collecte et traitement
des déchets ménagers »

L'an deux mille vingt-cinq,

Le mardi 14 octobre 2025,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- Mme BERCHON (titulaire – CPS)
- Mme BERT (titulaire – CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire – CPS)
- Mme COLIN (suppléante – CPS)
- Mme DA COSTA-FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. DIDIN (titulaire – CPS)
- Mme DUMAS (titulaire – CPS)
- M. GILBERT (suppléant – CPS)
- M. GILBON (titulaire – CPS)
- M. HENRIOT (titulaire – CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC)
- Mme LEBLANC (titulaire – CPS)
- Mme LESCURE (suppléante – CPS)
- M. MAJEUX (titulaire – CPS)
- M. MASURE (titulaire – CPS)
- M. POMPEIGNE (titulaire – CCHVC)
- M. PRIVE (titulaire – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)
- M. XAVIER Bernard (suppléant – CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. GARSUAULT (titulaire – CPS) donne pouvoir à Monsieur CAUCHETIER (titulaire – CPS) ; M. Vivien donne pouvoir à Mme Leblanc (titulaire – CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire – CPS) ; M. DEBRAS (titulaire – CPS) ; M. FAYED Réda (titulaire – CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire – CPS) ; Mme GELOT (titulaire – CPS) ; M. GLEIZE (titulaire – CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire – CPS) ; M. LARDIERE (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire – CPS) ; M. LEQUIN (titulaire – CPS) ; M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) ; Mme VALOT (titulaire – CPS) ; M. ZIANE (titulaire – CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Michel GILBERT est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

EN EXERCICE : **42**

PRESENTS : **25**

VOTANTS : **27**

Délibération n°DL37/2025
Décision modificative n°1 2025 – Budget « collecte et traitement des déchets ménagers »

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1^{er} juin 2016,

Vu la délibération n° DL52/2022 du 6 décembre 2022 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° DL11/2025 du 8 avril 2025 relative à l'adoption du budget primitif « Collecte et traitement des déchets ménagers »,

Vu la délibération n° DL36/2025 du 14 octobre 2025 relative à l'adoption de la décision modificative n° 1 2025 du budget « Valorisation Energétique »,

Vu la note de présentation,

Considérant qu'il y a lieu de réajuster les crédits 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la décision modificative suivante :

- Section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre – Nature - Fonction	DM n° 1	Chapitre – Nature - Fonction	DM n° 1
011 – 60618 - Autres fournitures - 7212	-312 000.00	75 – 75888 – Autres produits de gestion courante - 720	-312 000.00
Total dépenses	-312 000.00	Total recettes	-312 000.00

- Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre – Nature - Fonction	DM n° 1	Chapitre – Nature - Fonction	DM n° 1
Total dépenses	0.00	Total recettes	0.00

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL37_2025
Date de la décision:	2025-10-14 00:00:00+02
Objet:	DECISION MODIFICATIVE N°1 2025 ? BUDGET « COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS »
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	091-200062321-20251014-DL37_2025-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20251014-DL37_2025-DE-1-1_0.xml	text/xml	1035
nom original: DL 37 2025.pdf	application/pdf	299555
nom de métier: 99_DE-091-200062321-20251014-DL37_2025-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	299555
nom original: Note présentation DL 37 2025.pdf	application/pdf	141696
nom de métier: 21_RP-091-200062321-20251014-DL37_2025-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	141696

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	21 octobre 2025 à 14h25min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 octobre 2025 à 14h30min03s	<i>l'enveloppe 1265130 est valide et passe en attente de transmission</i>
Transmis	21 octobre 2025 à 14h35min04s	<i>l'enveloppe 1265130 passe en transmis</i>
Acquittement reçu	21 octobre 2025 à 14h40min02s	Reçu par le miat le 2025-10-21

